

Toulouse, le 31 juillet 2020

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à :

**A L'Assemblée Générale Mixte suivi du Conseil d'administration,
Le samedi 12 septembre 2020
De 9 h 30 à 17 h 00
A l'Abbaye de Sorèze (81540)
(Tél. 06 72 74 04 72)**

*Cette journée est consacrée à la fusion des CEN Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Lozère.
Les Assemblées du CEN L-R et CEN MP seront tenues en parallèle le matin avant de se rejoindre l'après-midi.
L'Assemblée du CEN Lozère se tiendra quant à elle le 5 septembre 2020.*

Nous vous invitons à prolonger cette journée par un buffet dinatoire le soir et par une sortie terrain le dimanche matin.

9h30 : Accueil

10h-11h30 : Assemblée Générale Ordinaire - exercice 2019

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

- 1- Présentation des rapports moral, d'activités et financier 2019 du CEN Midi-Pyrénées
- 2- Rapports du Commissaire aux Comptes 2019
- 3- Affectation du résultat 2019
- 4- Vote des résolutions
- 5- Questions diverses, à envoyer auparavant.

11h30-12h30 : Assemblée Générale Extraordinaire de fusion

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

- 1- Approbation du traité de fusion de l'Association
- 2- Conditions suspensives de la fusion et constatation de la réalisation de la fusion
- 3- Approbation du texte des statuts ayant vocation à régir le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
- 4- Pouvoirs donnés au Président pour constater la réalisation de la fusion et la dissolution de l'Association
- 5- Questions diverses, à envoyer auparavant.

12h30-14h30 : Buffet de produits fermiers de la région en présence des producteurs

14h30-15h30 : Assemblée Générale Ordinaire du CEN Occitanie

Les membres des Conservatoire d'espaces naturels de Lozère et de Midi-Pyrénées deviendront de plein droit membres du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, au même titre que les membres du CEN ex-Languedoc-Roussillon.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

- 1- Approbation de la composition du Conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
- 2- Approbation de la composition du Conseil scientifique du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
- 3- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités
- 4- Ratification de la Charte des Conservatoires d'espaces naturels.
- 5- Fixation du montant des cotisations
- 6- Questions diverses, à envoyer auparavant.

Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées agréé au titre du L.414-11 du Code de l'environnement

Association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement - Membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Siret : 39071799900044 - Code APE : 9104Z - N° TVA intracommunautaire : FR92390717999

15h30-17h : Conseil d'administration du CEN Occitanie

*Une visite de terrain sera proposée aux membres non administrateurs.
Ou, s'ils le souhaitent, ils sont invités à assister au 1^{er} CA du CEN Occitanie.*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

(Les documents de séances seront transmis au moins 15 jours avant le Conseil d'administration)

- 1- Election du bureau
- 2- Approbation de la convention entre le CEN Occitanie et l'ANA-CEN Ariège
- 3- Examen du projet de Plan d'Action Quinquennal en vue de la demande de renouvellement auprès de l'Etat et la Région pour l'Agrément L.414-11 CE Conservatoire d'espaces naturels
- 4- Projets en cours et délibérations à prendre
- 5- Questions diverses, à envoyer auparavant.

Nous vous rappelons que les décisions ne sont valablement prises que si 1/10^{ème} des membres de l'assemblée extraordinaire sont présents ou représentés.

Afin d'organiser dans de bonnes conditions cette assemblée, nous vous remercions de faire tout votre possible pour être présent ou sinon, veillez à vous faire représenter en envoyant un pouvoir. Nous joignons à la présente une formule de procuration vous permettant de vous y faire représenter par un autre membre.

J'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leur cotisation pour 2019 et 2020.

En vous remerciant par avance pour votre engagement dans l'action conservatoire et comptant vivement sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher adhérent, chère adhérente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Hervé BRUSTEL



- P.J.
- le bulletin d'inscription et pouvoir
 - le rapport du Conseil d'administration à l'AGO exercice 2019 (rapport moral, d'activités, et financier)
 - le rapport du commissaire aux comptes avec les comptes annuels du Conservatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 -Annuel et Spécial-
 - le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte en vue de la fusion
 - le texte des résolutions proposées aux Assemblées
 - le projet de traité de fusion
 - le projet de statuts du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
 - le rapport du commissaire à la fusion

Et conformément aux dispositions 15-2 et 15-4 du décret du 16 août 1901, les documents suivants seront tenus à votre disposition au Siège et sont aussi téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/s/ecn14c7xtqr6h7h/DOCS%20AG%202020.zip?dl=1> trente jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, à savoir :

1. La convocation à l'Assemblée générale mixte et les résolutions afférentes
2. Le rapport du Conseil d'administration à l'AGO exercice 2019 (rapport moral, d'activités, et financier)
3. Le rapport du Commissaire aux Comptes et les comptes annuels de l'Association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019
4. Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte en vue de la fusion
5. Le projet de traité de fusion (annexes comprises) et pour les exercices clos le 31 décembre 2019, 2018 et 2017, les comptes annuels, rapports d'activités, rapports de gestion et rapports du commissaire aux comptes
6. Les projets de statuts du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
7. Le rapport du commissaire à la fusion
8. Le compte-rendu des Conseils d'administration arrêtant le projet de fusion
9. La liste des administrateurs actuels du Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, du Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées et du Conservatoire d'espaces naturels de Lozère
10. Le budget prévisionnel 2020 du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
11. La charte des Conservatoires d'espaces naturels et la note associée

Les documents concernés peuvent également vous être adressés par courriel sur simple demande (précisant les coordonnées auxquelles les documents doivent être transmis) effectuées auprès de nos services à l'adresse électronique suivante : florence.roux@espaces-naturels.fr